



Société Française de Psychologie

71 avenue Edouard-Vaillant, 92774 Boulogne Cedex

Tél. 01 55 20 58 32 - Fax 01 55 20 58 34

Courriel : sfp@psycho.univ-paris5.fr

Site internet : <http://www.sfpsy.org>

Communiqué nomenclature des masters en Psychologie

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a sollicité la Société Française de Psychologie (SFP) en sa qualité de société savante, pour participer à la réflexion relative à la refonte des nomenclatures de masters en psychologie. La SFP ne pouvait qu'approuver une initiative visant à accroître la visibilité de l'offre de formation nationale en Psychologie.

A cette occasion, elle a participé aux diverses réunions de concertation proposées par l'AEPU au cours desquelles elle a affirmé clairement sa position quant au maintien d'une mention unique assortie de la spécification des parcours, position initialement entendue, semble-t-il, par la DGESIP.

Nous apprenons aujourd'hui que, suite à des pressions faisant fi de toute collégialité et concertation, cinq mentions seront proposées dans les prochains jours au CNESER :

1. Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
2. Psychologie sociale, du travail et des organisations
3. Psychologie de l'éducation
4. Psychologie
5. Psychopathologie clinique psychanalytique

La SFP réfute cette liste hétéroclite de mentions qui, loin de clarifier notre offre de formation aux plans national et international, en brouille la lisibilité et la cohérence.

Il est regrettable et particulièrement préjudiciable pour notre discipline que cet inventaire se fonde sur une confusion entre trois niveaux complémentaires, mais à distinguer clairement dans le cadre d'une nomenclature :

- champs disciplinaires ou professionnels,
- orientations théoriques,
- méthodes en psychologie.

La SFP juge inacceptable l'adossement du qualificatif « clinique » (1^{er} et 5^{ème} intitulés) à quelque champ disciplinaire que ce soit, la clinique étant une méthode parmi d'autres, transverse à tous les champs disciplinaires.

La SFP s'interroge sur la place réelle allouée à la psychopathologie que l'on retrouve dans les mentions 1 et 5.

La SFP juge inacceptable d'introduire une mention avec une orientation théorique spécifique quelle qu'elle soit, comme en fait état le 5^{ème} intitulé. Doit-on rappeler ici qu'il existe plus d'une quinzaine d'approches théoriques en psychopathologie ?

Enfin, la SFP s'interroge sur la mention générique « psychologie » qui semble tenir davantage du « fourre-tout » que d'une logique épistémologique clairement pensée.

Au final, la liste de ces mentions est partielle, sinon partielle.

C'est pourquoi, la SFP réfute cette liste et demande le retour à une mention unique. Elle demande qu'un débat démocratique s'instaure rapidement entre les diverses organisations et instances concernées, afin de pouvoir aboutir à une nomenclature claire et consensuelle, au service de la psychologie et des psychologues.

Paris, le 12 Décembre 2013